



Fédération PSTE



Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable au Comité Technique Ministériel du 19 septembre 2019.

Monsieur le Président, vous nous conviez aujourd'hui à une réunion du Comité Technique Ministériel (CTM) dont l'ordre du jour « chargé » sera notamment consacré pour information au « point d'étape sur la préfiguration de la réforme de l'O.T.E. et sur le projet d'accord sur l'accompagnement R.H. des agents. ».

Pour le SYNTEF-CFDT, il aurait-été préférable, puisque les mots ont leur importance, que l'on parle de « projet » de protocole d'accord au regard du document « sibyllin » fourni par l'Administration aux OS dans le cadre de la réunion du 10 septembre dernier.

Après une « longue phase de latence du dialogue social » que nous avons maintes fois dénoncée dans cette « enceinte », le calendrier de l'O.T.E s'accélère donc frénétiquement.

Pourtant aux termes des deux circulaires Premier Ministre du 28 juillet 2018 et du 12 juin 2019, les contours de cette réforme **demeurent encore « bien flous » pour les agents de notre Ministère.**

Seule certitude, les Préfets doivent rendre leur copie pour la fin du mois d'octobre 2019 et enchaînent « à la hâte » dans les régions, avec ou sans les OS, des réunions à « géométries variables » pour tenir les délais en travaillant notamment sur le cadre des missions transférées.

Force est de constater que nous ne connaissons finalement que bien trop peu d'éléments sur les organisations cibles projetées mise à part à rappeler ce que prévoit la circulaire du 12 juin 2019 :

- Au niveau régional, une entité unique regroupera les DIRECCTE et les DRJSCS ;
- Au niveau départemental, un nouveau réseau interministériel réunira les compétences en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des DDCS et des DRDJSCS, avec les compétences des Uds des DIRECCTE.

Bien « trop peu » face aux inquiétudes et aux questionnements légitimes des agents sur leur devenir...

Pourtant, après le CTM du 16 juillet, présidé par notre Ministre, le message est clair : il faut avancer rapidement.

Dès la rentrée, des réunions « ad hoc » de travail sont lancées « tambour battant » en conviant les OS :

- le 28 août au premier groupe de travail relatif à l'analyse d'impact pour les conditions de travail de la nouvelle organisation des services
- le 10 septembre à la première réunion de négociation sur le **protocole** d'accord concernant l'accompagnement RH pour les agents.

Une rentrée sociale chargée qui ne doit pas faire oublier que pour le SYNTEF-CFDT il y a un «dénominateur commun » en termes de méthode et de transparence qui doit guider tous ces travaux : nous attendons de notre administration qu'elle soit enfin à la hauteur des enjeux et de l'ampleur de la réforme de l'O.T.E.

Nous demandons à ce que notre Ministre prenne ses responsabilités et s'engage afin de donner aux agents l'assurance que les résultats de ces négociations s'imposeront en région au corps préfectoral et seront effectives dans les territoires.

Nous demandons également à ce que les préfigurateurs dont la nomination est « imminente » disposent de marges de manœuvre dans un contexte où le Ministère du travail risque de n'être que « prescripteur » auprès des Préfets.

Des Préfets qui auront demain autorité hiérarchique sur une partie de nos effectifs mettant à mal ce qui faisait la force du Ministère : le lien entre les missions emploi et les services du travail :

Nous demandons à ce que l'administration garantisse le rôle d'animation de l'échelon régional dans cette nouvelle organisation « bicéphale » de nos services.

Pour le SYNTEF-CFDT, les liens fonctionnels entre nos services doivent être préservés dans l'intérêt des agents et des usagers.

Le SYNTEF-CFDT qui a toujours été attaché à ce lien craint l'isolement des services de l'inspection du travail (le SIT), qui gardera sa ligne hiérarchique propre. Loin de nous rassurer, cette précision soulève nombre d'interrogations et de la suspicion quant à son avenir.

Si l'Administration parle « simplement » d'accompagner une évolution de l'O.T.E, nous voyons bien au-delà se profiler un véritable plan de transformation des emplois qui nécessite des mesures « ambitieuses » qui doivent s'étaler sur plusieurs années tant dans les services déconcentrés qu'en administration centrale.

Face à cette transformation profonde de nos services, nous voulons que notre Ministère porte une « ambition forte » pour ses agents : celle de promouvoir leurs compétences, d'accompagner les carrières tout en sécurisant leurs parcours. .

C'est à ces conditions que pourra être garanti sur tout le territoire un service public de qualité.

Pour le SYNTEF-CFDT cette réforme de notre ministère devrait avoir comme seul objectif cette qualité, à l'heure où nos concitoyens en appellent à plus de services de proximité.

C'est ce que nous vous avons rappelé, le 10 septembre dernier, et ce que nous vous rappelons encore aujourd'hui à l'occasion de ce premier point inscrit à l'ordre du jour de ce CTM sur l'O.T.E.

A défaut, une nouvelle fois, les conditions et la qualité de travail des agents risquent d'être sacrifiées sur « l'autel des économies » des mutualisations dans un contexte de réduction des effectifs.

A titre d'exemple, nous traiterons aujourd'hui du projet d'arrêté portant création et répartition des unités de contrôle de l'IT et pour information nous analyserons l'évolution des effectifs du SIT.

Mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : notre Administration adapte les sections à la pénurie d'agents du Ministère....les vacances de postes devenant la règle en région.



WWW.SYNTEF-CFDT.COM

Vos représentants au Comité Technique Ministériel de ce jour :
Luc DURAND (DGT)
Jérôme SCHIAVONE (UD 81)